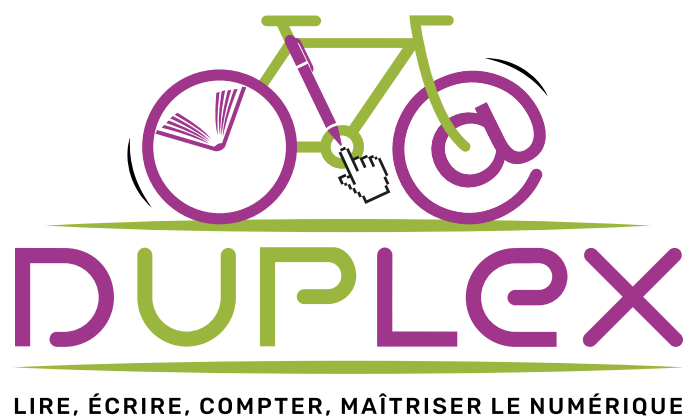


GUIDE DE DÉPLOIEMENT DE LA DEMARCHE DUPLEX

Ce guide complète les outils de présentation de la démarche DUPLEX, ses éléments structurants ainsi que des ressources inspirantes pour sa mise en œuvre. Il propose d'outiller et d'éclairer les porteurs de projets et décideurs en vue de réaliser des parcours innovants adaptés aux personnes confrontées au double illettrisme (illettrisme et « illectronisme »).

Qu'ils soient mobilisés pour le développement des compétences de base ou l'accompagnement à l'autonomie numérique de ces personnes, les acteurs sont invités à repenser leurs actions afin de permettre l'inclusion de tous dans une société de compétences en pleine digitalisation.

UNE DÉMARCHE ANLCI POUR L'ACCÈS DE TOUS AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE



ANLCI[®]
Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

Des repères et modalités pour agir sur les territoires

Un argumentaire pour sensibiliser et fédérer

Des éléments de cadrage pour faire évoluer
les politiques, les organisations et les pratiques

Prévention et lutte contre l'illettrisme, inclusion numérique, accompagnement des publics en difficulté... Des enjeux partagés

Des acteurs



Pour tous les acteurs de l'accompagnement des publics en difficulté, de l'action sociale, de l'accompagnement au développement de compétences, **la prise en compte, voire la prise en charge, des situations d'illettrisme, d'illectronisme et de double-illettrisme est indispensable** pour viser l'accès à l'autonomie dans la vie quotidienne.



Pour les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, **l'intégration du numérique aux pratiques et contenus de formation est incontournable** :

- Du point de vue des acteurs de terrain.
- Du point de vue des publics.



Pour les acteurs de la médiation numérique, **la prise en compte des situations d'illettrisme est nécessaire** pour proposer un accompagnement, interne ou externe, ne repoussant pas l'accès aux outils numériques à une maîtrise préalable d'autres compétences de base, notamment langagières.

Des domaines d'action



DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE BASE (INTÉGRANT LE NUMÉRIQUE)



ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE, MÉDIATION NUMÉRIQUE



AUTRES DOMAINES D'ACTION

Mobiliser les décideurs dans les différentes sphères



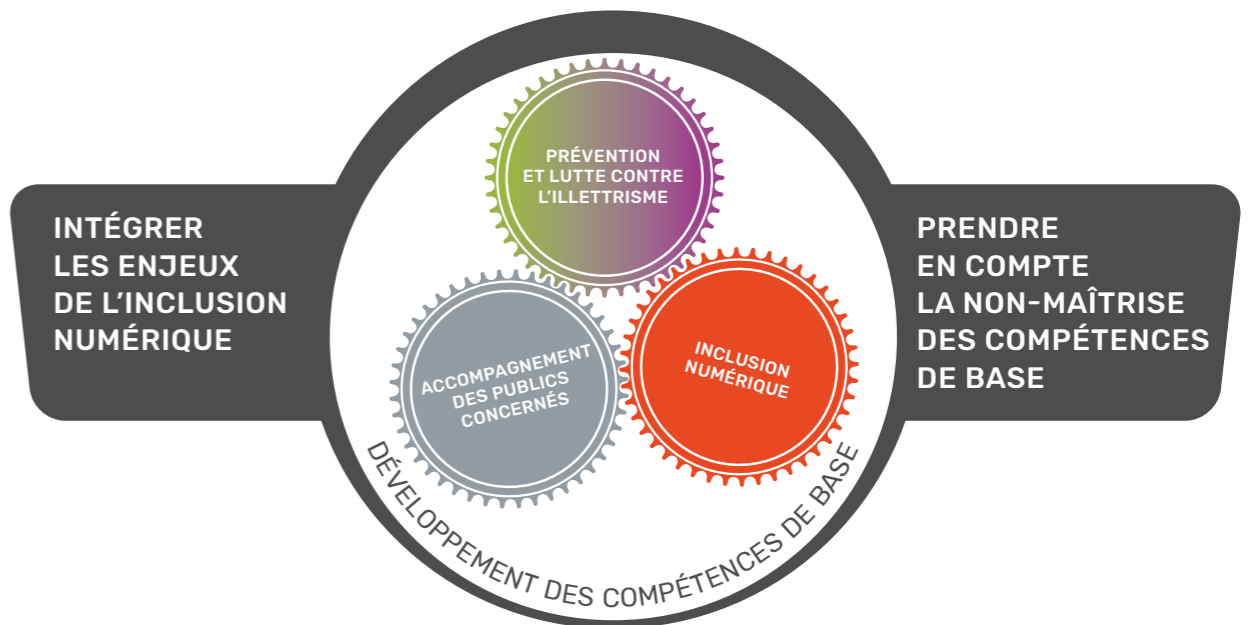
1^{er} PALIER

Développer des ponts entre les actions dans chaque sphère d'intervention



2^e PALIER

Promouvoir une démarche intégratrice



1^{er} PALIER

DÉVELOPPER DES PONTS ENTRE LES ACTIONS DANS CHAQUE SPHÈRE D'INTERVENTION

→ Sous l'impulsion de l'ANLCI en région, sensibiliser et fédérer les décideurs et acteurs susceptibles d'identifier et d'accompagner les personnes confrontées à l'illettrisme

Il s'agit notamment d'amener les institutions et porteurs de projet à décliner les plans nationaux sur les territoires :

- Plan national pour un numérique inclusif
- Plan de Prévention et de lutte contre la pauvreté
- Plan France Relance
- Plan d'Investissement dans les Compétences, pactes régionaux, contrats de territoire
- Branches professionnelles, OPCO, CPIR...
- Contrat Engagement Jeune, Service Militaire Volontaire, Service National Universel...

→ Stabiliser une approche commune du double illettrisme par les acteurs du réseau ANLCI

- Appropriation de la démarche DUPLEX par les différents acteurs, notamment les Centres Ressources Illettrisme

→ Sensibiliser et professionnaliser les porteurs d'actions de chaque sphère aux problématiques de l'illettrisme dont l'illectronisme

Pour :

- Connaître et mieux identifier les situations d'illettrisme et d'illectronisme
- Intégrer plus fortement l'usage du numérique aux pratiques de formation
- Engager une prise en compte des situations d'illettrisme par les porteurs et acteurs de l'accompagnement à l'autonomie numérique
- Favoriser les partenariats

Il est possible d'inciter les différents donneurs d'ordre, financeurs et acteurs, à intégrer à leurs projets territoriaux des actions de sensibilisation au double illettrisme :

- Pour les acteurs de l'accompagnement à l'inclusion numérique
- Pour les acteurs de l'accompagnement de publics en difficulté : travailleurs sociaux, prévention spécialisée, intervenants en milieu pénitentiaire...
- Pour les acteurs de l'accueil, du repérage et/ou de l'orientation des jeunes
- Pour les acteurs de la formation initiale
- Pour les acteurs d'actions culturelles favorisant l'accès à la lecture, à l'écriture : réseau de bibliothèques...
- Pour les acteurs du développement de compétences dans et/ou vers l'emploi
- Pour les acteurs du développement des compétences de base à l'usage du numérique en formation (professionnalisation)...

2^e PALIER

PROMOUVOIR UNE DÉMARCHE INTÉGRATRICE

→ Inciter les différents niveaux d'acteurs à agir contre la « double difficulté »

- Sensibiliser les donneurs d'ordre, financeurs et têtes de réseau à la démarche intégratrice DUPLEX afin qu'ils fassent évoluer les cadres d'intervention des acteurs :
 - Cahiers des charges
 - Projets de structures et modes d'actions...
- Sensibiliser les acteurs de l'accompagnement à l'inclusion numérique pour qu'ils identifient les situations d'illettrisme et proposent une réponse adaptée en interne ou en externe
- Sensibiliser « à la double-peine » les acteurs de l'accompagnement des publics en difficulté pour qu'ils identifient les situations d'illettrisme, les situations d'illectronisme, les situations de « double illettrisme » et proposent une réponse adaptée en interne ou en externe

→ Professionnaliser les acteurs à la démarche DUPLEX

- La démarche DUPLEX retient une approche fondée sur 4 piliers fondamentaux :
 - Proposer un accompagnement humain spécifique
 - Utiliser le numérique comme un levier pour s'engager dans un processus d'apprentissage en proposant des situations stimulantes et des contextes favorables pour apprendre
 - Rendre indissociable le développement des compétences numériques des autres compétences de base
 - Améliorer l'accessibilité des outils numériques en privilégiant des supports, des interfaces accessibles
- Former des accompagnants à l'autonomie numérique pour prendre en charge les situations d'illettrisme selon une ou plusieurs des modalités suivantes :
 - Adaptation des méthodes d'intervention
 - Proposition de remédiations au fil de l'eau
 - Construction de partenariats territoriaux pour élargir la prise en charge proposée aux personnes en situation d'illettrisme, dans le respect des piliers de la démarche intégratrice DUPLEX
- Formation des acteurs de la formation pour :
 - Renforcer l'usage du numérique en formation
 - Concevoir des dispositifs et des séquences pédagogiques intégratrices, développant les compétences de base dont les compétences numériques

2 Repères pour le déploiement de la démarche DUPLEX

QUESTIONS À SE POSER AVANT D'ENGAGER L'ACTION

À quelle étape clé situe-t-on le déploiement de la démarche ?

- Des étapes préalables seraient-elles pertinentes ?
- Quelles étapes suivront ?

Qui sont les acteurs qui mettent en œuvre les actions ?

Quelles sont les actions à entreprendre dans le champ de la formation aux compétences de base ?

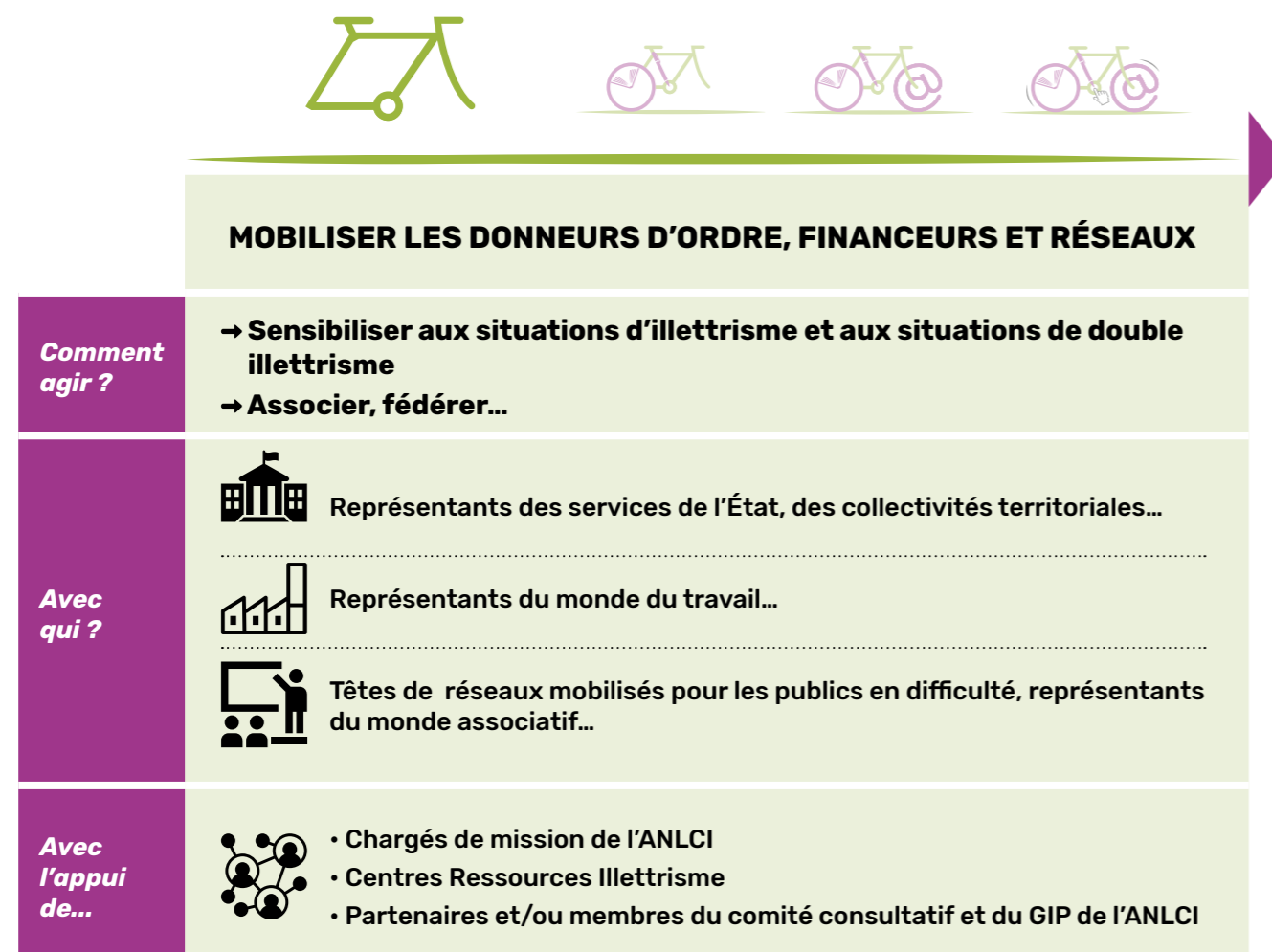
Quelles sont les actions à entreprendre dans le champ de la médiation numérique et de l'accompagnement à l'autonomie numérique ?

Quelles sont les autres actions à entreprendre ?

ÉTAPES CLÉS DU DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE



EXEMPLES DE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE



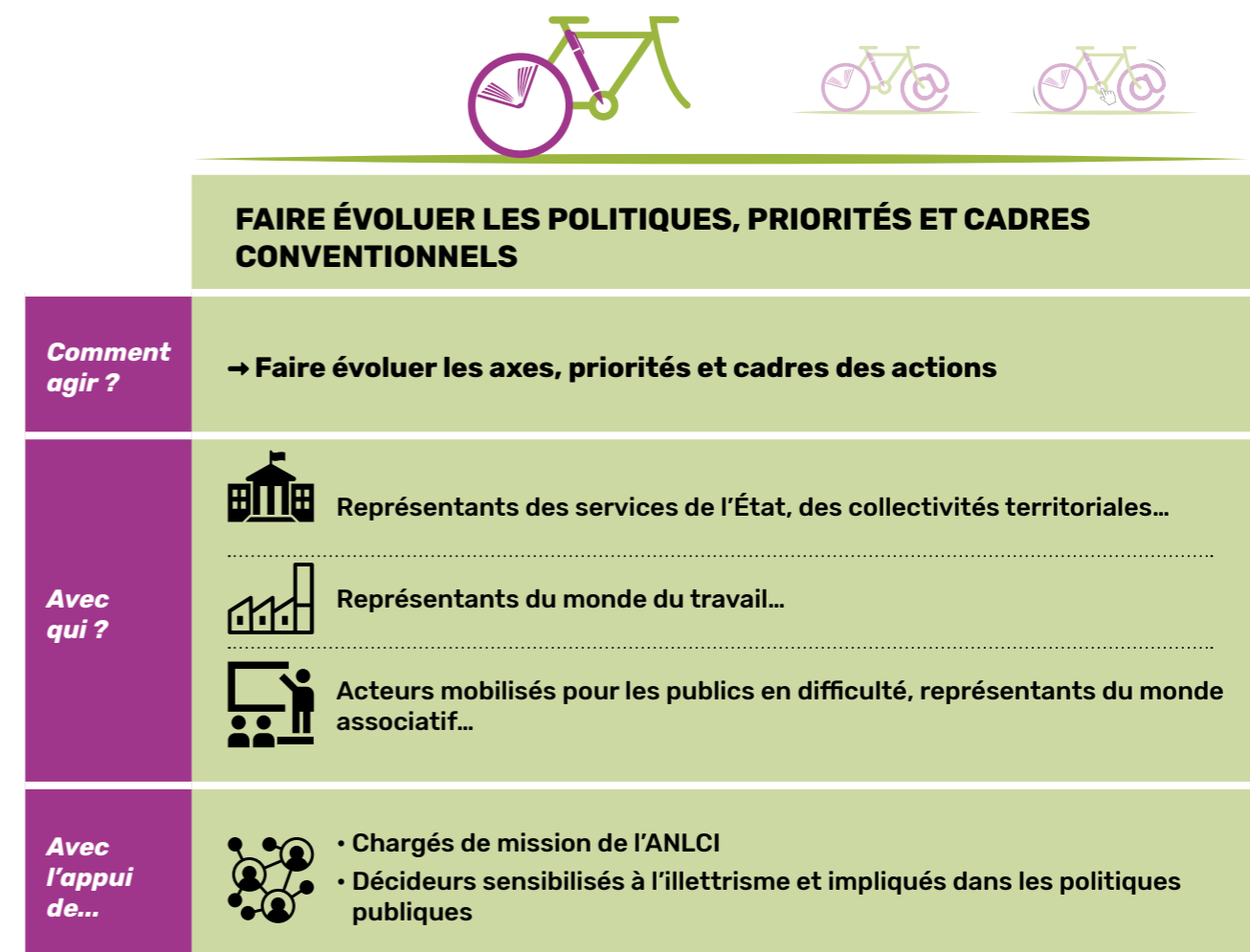
Sensibiliser aux situations d'illettrisme, d'illectronisme et aux situations de double illettrisme les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales initiant, finançant et/ou pilotant des actions de développement des compétences numériques et/ou des compétences de base :

- Pour les demandeurs d'emploi
- Pour les salariés et les agents de la fonction publique
- pour les jeunes

Intégrer les problématiques d'illectronisme aux champs d'action des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, tels que les Centres Ressources Illettrisme...

Sensibiliser aux situations d'illettrisme et aux situations de double illettrisme les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales initiant, finançant et/ou pilotant des actions pour l'accès à l'autonomie numérique.

Associer des représentants des services de l'État et des collectivités territoriales initiant, finançant et/ou pilotant des actions pour l'accès à l'autonomie numérique au sein d'un comité de pilotage régional ou d'un groupe technique.



Faire évoluer les axes, priorités et cadres d'actions de formation aux compétences de base en intégrant la définition du nouveau socle fonctionnel des compétences de base.

Faire évoluer les axes, priorités et cadres d'actions d'accompagnement à l'autonomie numérique pour une prise en compte des situations d'illettrisme et la mise en place de solutions adaptées (internes et/ou externes).

Développer des actions de sensibilisation des acteurs aux problématiques d'illettrisme, d'illectronisme et aux situations de double illettrisme : services internes, intervenants, représentants des publics cibles, représentants de réseaux, de branches professionnelles, ...



FAIRE ÉVOLUER LES ORGANISATIONS ET LES PRATIQUES

Comment agir ?

- Faire évoluer les cahiers des charges des actions
- Renforcer la visibilité des actions

Avec qui ?



- Donneurs d'ordre, commanditaires
- Financeurs



Concepteurs de dispositifs, conseillers, consultants, RH...

Avec l'appui de...



- Chargés de mission de l'ANLCI
- Experts mobilisés dans le domaine de développement des compétences



PROFESSIONNALISER LES ACTEURS POUR MODIFIER LES PRATIQUES

Comment agir ?

- Sensibiliser et former les acteurs
- Développer la mutualisation des pratiques

Avec qui ?



Concepteurs de dispositifs, conseillers, consultants, RH...



Acteurs mobilisés pour les publics en difficulté, représentants du monde associatif ...



Structures d'accompagnement, organismes de formation...

Avec l'appui de...



- Chargés de mission de l'ANLCI
- Centres Ressources Illettrisme
- Groupe de formateurs d'intervenants habilités DUPLEX



Faire évoluer les cahiers des charges des actions de formation aux compétences de base pour :

- Rendre indissociable le développement des compétences langagières, mathématiques... du développement des compétences numériques.
- Intégrer pleinement le numérique comme objectif de formation et comme modalité d'apprentissage
- Proposer un accompagnement humain spécifique
- Utiliser le numérique comme un levier pour s'engager dans un processus d'apprentissage en proposant des situations stimulantes et des contextes favorables pour apprendre



Faire évoluer les cadres des actions de médiation numérique pour inciter les structures porteuses à :

- Identifier et former des accompagnants numériques volontaires pour repérer les situations d'illettrisme.
- Prendre en compte les situations de double illettrisme et mettre en place des organisations (internes ou partenariat externe) pour permettre la prise en charge de ces situations dans une approche intégratrice de toutes les compétences de base :
 - Proposer un accompagnement humain spécifique
 - Utiliser le numérique comme levier pour s'engager dans un processus d'apprentissage en proposant des situations stimulantes et des contextes favorables pour apprendre
- Ne pas conditionner l'accès à un accompagnement vers l'autonomie numérique au développement préalable des compétences langagières, mathématiques.



Renforcer la visibilité des actions sur les territoires pour faciliter la mise en œuvre de solutions d'accompagnement intégratrice en développant des partenariats opérationnels.



Sensibiliser/former les accompagnants qui accueillent des publics en difficulté (potentiellement en situation de « double illettrisme ») afin qu'ils mobilisent ces derniers pour entrer en formation et s'orienter vers des structures mettant en œuvre la démarche DUPLEX.

Sensibiliser/former les acteurs de la formation pour être en mesure de :

- Proposer un accompagnement humain spécifique
- Utiliser le numérique comme levier pour s'engager dans un processus d'apprentissage en proposant des situations stimulantes et des contextes favorables pour apprendre
- Former en rendant indissociable le développement des compétences langagières, mathématiques... du développement des compétences numériques
- Améliorer l'accessibilité des outils numériques en privilégiant des supports, des interfaces accessibles



Identifier et former des intervenants de l'accompagnement au numérique souhaitant apporter un premier niveau de prise en charge des situations d'illettrisme dans le cadre de l'accompagnement vers l'autonomie numérique.

Sensibiliser/former les intervenants de la médiation numérique pour être en mesure de :

- Identifier les personnes en situation d'illettrisme
- Adapter leur mode d'accompagnement
- Améliorer l'accessibilité des outils numériques en privilégiant des supports, des interfaces accessibles
- Orienter, si nécessaire, les personnes en situation d'illettrisme vers un intervenant interne ou externe proposant une démarche d'accompagnement intégratrice



Développer la mutualisation des pratiques en proposant aux structures d'utiliser et d'enrichir les supports de la boîte à outils en ligne de la démarche DUPLEX.

FACE AUX IDÉES REÇUES ET RÉTICENCES...

...QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Beaucoup de gens n'utilisent pas d'ordinateur dans leur quotidien.

Le numérique ne se limite pas à l'ordinateur individuel... les smartphones, les tablettes, les bornes interactives sont également présentes dans notre environnement quotidien.

La généralisation des services publics dématérialisés implique le recours régulier à des outils numériques.

Des compétences numériques font à présent partie du socle fonctionnel de compétences de base nécessaires à l'autonomie dans la vie quotidienne.

Il faut donc favoriser l'accès de tous au numérique et accompagner vers l'autonomie numérique ceux qui en sont exclus.

Pour savoir se servir d'un outil numérique (tablette, ordinateur) ou pour aller sur internet, il faut bien d'abord savoir lire ?

Faire de la maîtrise de la lecture, ou de l'écriture, un prérequis pour accéder à un accompagnement vers le numérique renforce l'exclusion des personnes concernées.

Il faut sortir de cette logique de prérequis pour favoriser une approche qui ne dissocie plus la maîtrise du numérique des autres compétences de base.

Apprendre à se servir d'un outil numérique ou aller sur internet est une occasion motivante d'acquérir les compétences de base nécessaires...

Les organismes de formation ne proposent pas ce type de formation. L'offre de formation reste traditionnelle : communication en français d'un côté, bureautique de l'autre.

Il faut accompagner la transformation des pratiques de formation en faisant évoluer les cahiers des charges des plans et commandes de formation.

Les formateurs et formatrices ne savent pas faire.

Il faut accompagner le développement de ces nouvelles pratiques de formation en proposant des actions de professionnalisation et favoriser la mutualisation des ressources pour démultiplier des pratiques intégratrices.

Les intervenants de la médiation numérique ne savent pas prendre en charge les problèmes d'illettrisme. Il est impossible de tous les former...

Il ne s'agit pas de former tous les accompagnants et médiateurs mais de faire en sorte que, dans chaque structure, il y ait au moins une personne qui connaisse ces problématiques.

Elle pourra proposer aux personnes en difficulté avec les compétences de base un premier niveau d'accompagnement ou les orienter vers d'autres organismes qui s'appuient sur la démarche DUPLEX.

Une entreprise en pleine transformation numérique ne considère pas comme un enjeu majeur la maîtrise de la lecture pour ses salariés.

C'est pourquoi la formation proposée doit être intégratrice, permettant de développer en cohérence les compétences de base « traditionnelles » (lire, écrire, compter) et les compétences numériques.

Il n'y a pas de financement pour ce genre de formation...

Il faut inciter les financeurs de la formation à faire évoluer les politiques de formation : État, Régions, Collectivités locales, branches professionnelles et OPCO...

Désormais, toute formation aux compétences de base des personnes en situation d'illettrisme intègre les compétences numériques. De ce fait le financement doit en tenir compte pour permettre à ces personnes d'atteindre l'autonomie au quotidien d'une société en pleine digitalisation.

4 Comment faire évoluer le cadre des actions ?

Éléments de cahier des charges

Ces éléments sont inspirés des cahiers des charges élaborés dans le cadre de l'étude « Parcours innovants pour l'acquisition de compétences numériques pour les publics en difficulté avec les compétences de base » et inscrits dans le programme « Les essentiels » d'Uniformation en partenariat avec l'ANLCl, lors de l'expérimentation de la démarche DUPLEX.

Vous pouvez utiliser et adapter les différentes propositions à votre convenance, en fonction du contexte.

→ Comment énoncer les objectifs d'une action de médiation ou de découverte des usages numériques ?

Il s'agit ici de faire découvrir les aspects positifs du numérique. Les objectifs sont résolument tournés vers le développement d'attitudes positives, pour susciter l'appétence, dédramatiser l'univers numérique et de donner envie de développer des compétences numériques.

L'enjeu principal est d'accompagner les participants en réponse à leur demande spécifique et de les amener à développer une appétence pour l'usage du numérique et, si nécessaire, pour s'engager dans une formation aux usages fondamentaux du numérique.

Cette action est également l'occasion d'identifier d'éventuelles difficultés dans la maîtrise des autres compétences de base et de définir ainsi les objectifs d'une poursuite de parcours dans le cadre d'une formation qui aura pour objectif de répondre conjointement aux différents besoins en compétences de base, incluant les compétences numériques dans une démarche intégratrice.

→ Comment rédiger les objectifs d'une action de formation aux compétences numériques de base ?

Cette formation s'adresse à un public peu familier avec le numérique, voire inquiet quant à son utilisation. Il s'agit de répondre à une demande d'accompagnement pour la maîtrise d'usages indispensables à l'autonomie en développant toutes les compétences de base nécessaires à cette maîtrise.

Afin de rendre la formation plus concrète, elle peut être centrée sur une thématique principale. Celle-ci relève alors de préférence de l'environnement personnel ou social, par exemple « Faire ses premiers pas vers l'administration en ligne, « Communiquer avec ses proches grâce à internet »...

La formation doit permettre de développer de façon concomitante les attitudes, les compétences numériques et les autres compétences de base nécessaires pour atteindre le degré « indépendant » correspond aux niveaux 3 et 4 du référentiel de compétences Pix qui met en œuvre la grille d'évaluation du Cadre de Référence des Compétences Numériques.

→ Quels sont les domaines de compétences prioritaires proposés par l'ANLCl dans le cadre de la démarche DUPLEX ?

- Mener une recherche d'informations en ligne répondant à ses besoins usuels avec confiance et recul critique.
- Télécharger et conserver de manière organisée, retrouver et transférer des données et documents concernant sa vie quotidienne et personnelle en toute sécurité.
- Produire, communiquer et partager des informations avec des tiers, individus ou groupes, de façon ponctuelle ou récurrente en respectant les codes de communication et en préservant son identité numérique.
- Produire des contenus textuels simple, les adapter en fonction de l'usage envisagé, les diffuser en ligne et les imprimer ; diffuser en ligne tout document en respectant le droit d'auteur et la vie privée.
- Protéger les données personnelles, sécuriser les équipements et maîtriser les fonctions techniques de base d'installation, de sauvegarde et de mise à jour des applications.

→ Comment rédiger les attendus de la formation et préciser la démarche pédagogique ?

Pour répondre aux enjeux de l'inclusion numérique, la formation doit répondre aux préconisations formulées par l'ANLCl pour une approche formative intégratrice :

- La formation doit s'adapter aux personnes (et non l'inverse) et les contenus prévus doivent répondre à leurs demandes.
- La formation doit proposer un accompagnement humain pour un apprentissage :
 - À partir des usages attendus des outils numériques
 - En lien avec les situations de la vie quotidienne
 - En fonction des besoins et aspirations de la personne
- Les apprentissages doivent être situés, c'est-à-dire qu'ils sont réalisés dans l'action et ne sont pas abstraits, ils s'appuient sur l'expérience des apprenants et viennent répondre à leur(s) questionnement(s).
- Les appareils personnels (ou professionnels) des apprenants (smartphone, tablette) doivent pouvoir être un support pendant la formation. Il s'agit de permettre l'utilisation de l'équipement personnel (ou professionnel) ou, à défaut, un équipement équivalent, dans une approche BYOD (« Bring your own device » ou PAP, en français : « Prenez vos Appareils Personnels »).
- Le recours aux assistants numériques (dictée vocale, saisie prédictive, traducteur en ligne...) peut être proposé pour dépasser certaines difficultés. Ce recours doit alors être proposé comme un moyen suscitant l'envie d'aller ensuite vers plus d'autonomie, par exemple en poursuivant un parcours de formation.

Points de vigilance :

- Les mises en application doivent être aménagées par le formateur pour être porteuses d'apprentissages.
- L'articulation des activités et des contenus doit permettre l'atteinte de l'objectif individuel et également le développement des compétences numériques
- Le travail sur les compétences de base doit se faire en cohérence et en lien avec les activités portant sur le numérique.

Il s'agit également de permettre à la personne de développer, si besoin, d'autres compétences de base, nécessaires à la maîtrise des usages numériques fondamentaux et qui pourraient lui faire défaut.

Les compétences numériques et les autres compétences de base travaillées en formation sont nécessairement liées à la thématique et aux usages fondamentaux ciblés. Les compétences de base travaillées en formation seront propres à chaque apprenant en fonction de ses besoins.

→ Comment rédiger des attentes en matière d'individualisation de l'accompagnement ?

L'accompagnement (ou la formation) proposé(e) doit être individualisé(e) en fonction des profils et des demandes individuelles. L'individualisation se conçoit par la proposition aux apprenants d'entrées diverses dans le numérique en fonction de leur demande :

- Découvrir internet et des usages personnels du numérique en lien avec des centres d'intérêt personnels
- Découvrir des sites administratifs en ligne
- Découvrir les réseaux sociaux...

Les activités proposées sont directement en lien avec les besoins, attentes et centres d'intérêt exprimés par chacun des participants. La formation doit donc partir de ces éléments pour organiser les activités de découverte du numérique et, pour ce faire, il s'agit de déterminer des points de convergence dans les attentes individuelles mais aussi prévoir des temps pour aborder les attentes qui ne sont pas partagées par d'autres participants.

La formation proposée doit être individualisée en fonction des situations, des profils et besoins individuels.

L'individualisation de la formation se conçoit par l'adaptation des méthodes et contenus aux besoins des participants, notamment en matière de compétences de base.

Pour ce faire, l'organisme de formation veille à articuler des temps de pratique de l'outil numérique avec :

- soit des temps d'entraînement et d'approfondissement pour les personnes sans difficulté dans les autres compétences de base
- soit des temps d'entraînement et d'approfondissement des autres compétences de base en s'attachant à conserver le lien avec le contexte numérique. Il s'agit en effet de permettre à la personne de progresser sur toutes les compétences de base qui lui servent directement et non d'effectuer une remise à niveau « hors-sol » sans application directe.

→ Comment rédiger des attentes en matière de positionnement ou d'entretien amont à la formation ?

L'accompagnement (ou la formation) comporte obligatoirement un échange en amont qui permettra de situer son degré d'usage du numérique, de prendre connaissance des attentes et besoins, des participants, de leurs centres d'intérêt, de leurs attitudes vis à du numérique ainsi que le (ou les) outils numériques à privilégier (smartphone personnel, tablette...).

Cet échange permet à l'équipe pédagogique de faire connaissance avec les futurs apprenants, d'identifier les fragilités, les besoins en formation et de pré-identifier des besoins en matière de compétences de base.

Cette étape de « positionnement » permet de :

- Situer le niveau d'usage du numérique de l'apprenant (débutant...)
- Identifier les demandes individuelles ainsi que l'outil numérique à privilégier (smartphone, tablette ou ordinateur)
- Identifier éventuellement un besoin en développement d'autres compétences de base

Cette étape est réalisée avant le démarrage de la session de formation, pour permettre le choix des contenus et de leur articulation par l'organisme de formation.

→ Comment rédiger des attentes en matière d'évaluation ?

L'évaluation mise en œuvre par l'organisme de formation doit permettre d'évaluer :

- Le degré de satisfaction de l'apprenant
- L'atteinte des objectifs principaux co-évaluée avec l'apprenant
- Les changements d'attitude face au numérique

Cette co-évaluation n'est pas réalisée systématiquement sous la forme d'un test mais peut se faire dans le cadre d'un entretien individuel. Elle doit permettre aux apprenants de prendre conscience :

- De leurs acquis au regard des certifications existantes en matière de compétences numériques. Les compétences numériques acquises pendant la formation seront explicitées et formalisées en référence à Pix.
- Des compétences de base acquises pendant la formation. Elles pourront être formalisées en référence aux domaines de compétences du référentiel « socle de connaissances et de compétences professionnelles », mais ne font pas nécessairement l'objet d'une évaluation formelle.

Des documents formalisant les acquis et les conclusions de l'évaluation sont obligatoirement remis à l'apprenant.

**Vous voulez en savoir plus ?
Comprendre ?
Vous emparer de la démarche ?**

**UNE BOITE
@ OUTILS
POUR
COMPRENDRE
ET AGIR**



- De quoi s'agit-il ?
Comprendre la démarche
- Comment agir sur les territoires ?
- Des ressources inspirantes
- Partager des pratiques



DUPLEx

LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, MAÎTRISER LE NUMÉRIQUE

www.anlci.gouv.fr

